



REFLEX



Edito

Comme 2008, 2009 ne restera pas dans les annales de notre village,

excepté, peut-être, pour les seules raisons climatiques exceptionnelles que nous avons connues en terme d'ensoleillement et de températures particulièrement clémentes. Encore elle, la crise économique et sociale continue de frapper notre pays, touchant plus particulièrement les familles déjà en difficulté. Malgré des signes évidents de reprise, beaucoup d'inquiétudes pèsent toujours sur l'emploi, sur les revenus des ménages et sans vouloir faire preuve de pessimisme exagéré... je crains que cela ne se prolonge encore longtemps.

Pour notre commune, comme pour beaucoup d'autres, les difficultés financières se sont aggravées suite à la baisse, voire la disparition des aides de nos principaux financeurs qui sont l'Etat, la Région et le Conseil Général.

Les recettes attendues sur des projets importants se réduisent comme peau de chagrin. Alors, il faut faire avec ... et faire contre mauvaise fortune ... bon cœur.

En 2009, seuls les travaux de raccordement de réseaux secs (électricité et communication) et de réseaux humides (eau et assainissement) du Foyer de Vie ont pu être réalisés, autorisant l'ouverture définitive de ce bel équipement.

DANS CE NUMERO

Édito du Maire	P1
La Mairie et les Élus	P2
	P3
	P4
	P5
Les associations	P6
	P7
En Chartreuse et aux alentours	P8
	P9
Mémento	P10

Au moment où j'écris ces lignes, les premiers arrivants prennent possession de leur résidence, désormais leur lieu de vie, ravis de trouver ici, à St Joseph de Rivière, un foyer confortable où il fera bon vivre.

Soyons fiers du choix qui a été celui de les recevoir et assurons leur le meilleur accueil.

La vie très active du monde scolaire et associatif de notre village doit nous engager à poursuivre et promouvoir nos activités et nos missions.

Une fois encore, en cette fin d'année, je remercie chaleureusement toutes celles et tous ceux qui se dévouent sans compter, pour que notre village soit encore et toujours plus fort, plus solidaire, plus beau et mieux protégé et équipé.

Je vous invite à la cérémonie des vœux, le vendredi 15 janvier 2010 à 18 heures 30 et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire
Claude DEGASPERI

LE REFLEX
Mairie de St Joseph de Rivière
Directeur de la Publication
Commission « Information—
Qualité de Vie »
Tirage : 500 exemplaires
Conception : Mairie de St
Joseph de Rivière
Dépôt légal à parution.
Imprimé par nos soins.

BULLETIN MUNICIPAL MAIRIE DE ST JOSEPH DE RIVIERE n°88 NOËL 2009
tél. : 04 76 55 21 69 fax : 04.76.55.27.17. mairie.st.joseph@wanadoo.fr _ site internet www.saint-joseph-de-riviere.fr



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Les jeunes filles et jeunes garçons de 16 ans, nés en octobre, novembre et décembre 1993, sont priés de venir, en Mairie, se faire recenser. N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité et de votre livret de famille.

RAPPEL : Il faut venir en Mairie, à partir de la date anniversaire des 16 ans. Le recensement concerne les jeunes gens, Françaises et Français jusqu'à l'âge de 25 ans.

REPAS DES AINES

Cette année le repas aura lieu le dimanche 17 janvier 2010.

La Municipalité invite les personnes seules nées en 1939 et les couples dont l'un au moins est né en 1934.

Les personnes qui ne désirent pas ou qui ne peuvent pas participer à ce repas recevront un colis.

Nous espérons n'avoir oublié personne. Si vous êtes concernés et n'avez pas encore reçu d'invitation, merci de vous faire connaître en Mairie.

PERMANENCE DES ELUS

MR LE MAIRE

Le samedi de 10h30 à 12h00
et sur rendez-vous.

Mr OCCELLI 1er Adjoint

Le samedi de 10h30 à 12h00
et sur rendez-vous.

Mr PAGNIEZ Adjoint à l'urbanisme

Le mercredi de 18h00 à 19h00.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2009

Le 23 juin 2009, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de ST JOSEPH DE RIVIERE s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Claude DEGASPERI, Maire.

Date de la convocation : 18 juin 2009.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2009

Il est adopté à l'unanimité.

DECISION DU MAIRE N° 2 PRISE CONFORMEMENT A SA DELEGATION DE POUVOIRS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (délibération du 3 avril 2008).

- art L2122-22-8 = **CONCESSIONS DE
CIMETIERE**

Le Maire, considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions concernant les tombes n° 44 et n°54, cimetière I, dans le cimetière communal, qu'il est de notoriété publique que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état ayant été dûment constaté et enfin que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière ; **décide** de reprendre au nom de la commune et de remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus indiquées en état d'abandon.

COMMUNE-DECISION MODIFICATIVE N°3

Modification de la destination de la dépense de 11 589.48€ d'étude du Merdaret et du Choroland, de l'investissement au fonctionnement.

Cette décision modificative est adoptée à **l'unanimité.**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2009 (suite)**

**CONVENTION DE DENEIGEMENT AVEC
LA COMMUNE DE ST JULIEN DE RATZ -
HIVER 2008-2009 -**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant que pour assurer le bon fonctionnement du service, la commune de St Joseph de Rivière prend en charge le déneigement du hameau du Jallas (commune de St Julien de Ratz) limitrophe de la commune de St Joseph de Rivière, accepte le montant de 1 375 euros (soit 25 heures à 55€) dû au titre de la participation de la commune de St Julien de Ratz, approuve, en conséquence, la convention à intervenir avec la commune de St Julien de Ratz définissant la répartition des coûts du déneigement, **et autorise** le Maire à signer cette dernière.

**CONVENTION DE REPARTITION DES
CHARGES DES ECOLES PUBLIQUES
AVEC LA COMMUNE DE ST JULIEN DE
RATZ - ANNEE SCOLAIRE 2008-2009.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant que l'école de St Joseph de Rivière accueille 23 élèves de St Julien de Ratz pour l'année scolaire 2008-2009, **accepte** le montant de 6 930 euros, dû au titre de la participation de la commune de St Julien de Ratz, **approuve**, en conséquence, la convention à intervenir avec la commune de St Julien de Ratz définissant la répartition des coûts de scolarité et **autorise** le Maire à signer cette dernière.

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE SCOT
(Schéma de COhérence Territoriale) A LA
COMMUNAUTE DES COMMUNES
CHARTREUSE GUIERS – MODIFICATION
DES STATUTS –**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et considéré notamment que la charte et le plan du Parc Naturel Régional de Chartreuse suffisent à déterminer les orientations d'urbanisme pour le territoire, **refuse de transférer** à la C.C.C.G. « la compétence SCOT pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur », **et refuse d'adopter** en conséquence les statuts modifiés de la C.C.C.G, **par 8 voix CONTRE ; 2 voix POUR ; 5 ABSTENTIONS.**

Des conseillers municipaux ont fait observer qu'il leur manquait des éléments du dossier

pour pouvoir se prononcer en connaissance de cause.

VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE.

Le Conseil Municipal, considérant une demande ayant pour objet l'acquisition d'une parcelle communale, En Rivière, référencée section ZD n° 123 d'une surface de 209 m² ; **considérant** le prix de vente pratiqué des parcelles jouxtant ce terrain, **décide** de fixer le prix de vente de ce terrain à 40 euros le m², **décide** de vendre ce terrain moyennant le prix de 8 360 euros, **précise** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur, **et autorise** Mr le Maire à signer au nom de la commune, tous les documents afférents à cette vente, **à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION.**

Jean-Luc PAGNIEZ demande à la commune un peu plus de vigilance sur ce genre d'opération afin d'éviter des situations irréversibles.

Séance levée à 22 heures.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 SEPTEMBRE 2009**

Le 3 septembre 2009, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de ST JOSEPH DE RIVIERE s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Claude DE-GASPERI, Maire.

Date de la convocation : 13 août 2009.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Le Maire souhaite ajouter un nouveau point :

- demande de subvention auprès du Conseil Général concernant l'élaboration du P.L.U.

Il est adopté **à l'unanimité.**





**SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 3 SEPTEMBRE 2009
(suite)**

25 mars
1999.

Depuis cette date
les études sont en

COMMUNE-DECISION MODIFICATIVE N°4

Une recette imprévue doit être inscrite au budget, elle concerne l'indemnité d'assurance suite au vol de matériel de la commune : montant 9 209 €

COMMUNE-DECISION MODIFICATIVE N°5

Insuffisance de crédit budgétaire à cause d'une variation des taux d'emprunts sur 2009. la somme de 1212€ portant échéance du crédit provient des articles « immobilisations en cours » pour 1159 € et « salle d'animation rurale » pour 53 €, et celle de 1359 € portant intérêts provient des articles « études et recherches » pour 444 € et « titres annulés exercice antérieur » pour 915 €

EAU ET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°2

L'achat d'un nouveau camion nécessite une dépense de 22 600 € prise sur l'article « renforcement de réseau ».

EAU ET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°3

La première échéance de l'emprunt de l'opération Eaux Usées et Eau Potable Plan de Rivière- Foyer de Vie d'un montant de 6787.04 € est prise sur le programme de ces travaux et le montant des intérêts de 415 € est pris sur « les charges à caractère général-compteurs »

Ces décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Demande du Subvention au Conseil Général de l'Isère

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la révision du Plan d'Occupation des sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme a été approuvée par délibération du

cours.

Confiables à Mr Alain RIMET, architecte à GRENOBLE, elles n'ont pu aboutir à l'approbation du nouveau document d'urbanisme par le conseil municipal en raison de difficultés de deux sortes :

Celles liées aux contraintes environnementales qui caractérisent la commune (zone montagne et application de la Loi Montagne, présence de zones revêtant un intérêt particulier et majeur pour l'environnement – zones Natura 2000, ZNIEFF, omniprésence de l'eau, etc...)

Celles qui résultent de la situation de la commune par rapport à la région urbaine grenobloise. En effet, le territoire communal qui est situé à moins de 15 Km de la région urbaine grenobloise n'est pas couvert par un Schéma de cohérence territoriale (SCOT) : l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser délimitées après le 1^{er} juillet 2002 et des zones naturelles est interdite (article L. 122-2 du Code de l'Urbanisme).

Ces deux types de difficultés ont conduit le conseil municipal à faire appel à l'expertise de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise pour l'assister dans la finalisation du document d'urbanisme qui nécessite une remise en forme complète ainsi que des études et rapports non prévus lors du lancement de la révision

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter le concours financier du Conseil Général de l'Isère sous forme d'une subvention exceptionnelle au taux le plus élevé possible permettant d'achever l'élaboration du plan local d'urbanisme dans des conditions financières acceptables pour la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition Du Maire et le charge de formaliser une demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère.

Séance levée à 21 heures 30.

5EME COURSETON DU 23EME TELETHON

Le 23ème téléthon aura lieu le 4 et 5 décembre 2009. L'école s'est engagée auprès de l'AFM pour la 5ème année consécutive en organisant vendredi 4 décembre :

« le courseton du téléthon »

Comme l'année dernière, chaque classe élémentaire se lancera un défi en distance sur un temps donné qu'elle essaiera de réaliser. A cette occasion, nous invitons les adultes et collégiens disponibles à réaliser leur propre défi si modeste soit-il. Le vendredi 4 décembre, vous pourrez déposer vos dons dans l'urne se trouvant à l'école maternelle (chèque à l'ordre de l'AFM Téléthon/ 66% de votre don est déductible de votre impôt, un reçu fiscal vous sera envoyé).

Rendez-vous devant l'école maternelle à 15 heures. Le départ est prévu à 15h15 et une collation chaude sera offerte aux coureurs.

NETTOYAGE DES RESERVOIRS DE LA COMMUNE

Depuis octobre 2009, vous avez pu constater quelques perturbations dans la distribution de notre eau potable sur la commune.

En effet, depuis le 13 octobre dernier, nous avons procédé au nettoyage des trois réservoirs : le Jallas, le surpresseur des Grollets et le Palais aux Fontaines ; un travail important effectué par nos employés communaux. Afin de réduire les dérangements pour nos abonnés, il commence à partir de 21 heures pour se terminer le matin au plus tard à 6 heures.

Cette tâche consiste à :

- vider le réservoir (l'eau va au ruisseau),
- brosser les murs et le sol du réservoir,
- rincer plusieurs fois et désinfecter complètement l'ouvrage,
- remettre en eau.

Lors de cette remise en eau, il arrive parfois des perturbations, bulles d'air dans les canalisations qui doivent être purgées. Il s'en suit une perte de pression qui disparaît au bout de quelque temps.

Le 13 octobre 2009 c'était le nettoyage du château d'eau du Jallas, le 20 octobre le surpresseur des Grollets et le 9 novembre celui des Fontaines.

C'est pour ce dernier que nous avons rencontré le plus de difficultés. La pression n'est revenue à la normale, sur certains secteurs, que le lendemain, à midi.

Ces opérations doivent être effectuées, en moyenne, tous les ans pour que la qualité de notre eau soit la meilleure possible.

Alors merci encore à nos trois agents communaux pour ce beau travail. Merci à vous, les abonnés, pour votre patience devant ces désagréments passagers.

LE GAZ... A NOUVEAU D'ACTUALITE

Vous allez recevoir, prochainement, dans vos boîtes à lettres, un courrier de GEG (Gaz Electricité de Grenoble). Ce dernier vous explique les difficultés rencontrées qui ont retardé l'étude, les travaux à venir et vous transmet des contacts pour programmer une visite d'un conseiller concernant une évaluation énergétique de votre installation ou une comparaison de coût selon les énergies utilisées.

On peut espérer un démarrage des travaux en avril 2010.

PENSEZ A PROTEGER VOTRE COMPTEUR D'EAU...

L'hiver arrivant, pensez à protéger votre compteur d'eau, comme le précise le règlement des eaux :

« *chapitre IV—fonctionnement entretien—article 11—dispositions générales; L'abonné doit prendre, à ses risques et périls, toutes les précautions utiles pour garantir son compteur contre le gel, les retours d'eau chaude, les chocs et accidents divers.* ». Un petit truc ... il suffit de le recouvrir avec du polystyrène et d'envelopper le tout avec un sac plastique pour le protéger de l'humidité.

D'autre part, lors du passage de l'employé du service des eaux pour le relevé des compteurs, ce dernier a constaté que certains regards n'étaient pas entretenus, les compteurs disparaissant sous la boue. Vous devez absolument prendre soin de ce matériel en effectuant une visite de temps en temps et en procédant à un nettoyage. Nous vous rappelons que toute intervention suite à un défaut d'entretien de votre part, vous sera facturée.





L'ECHO ALPIN

L'ASSOCIATION A FETE SES 120 ANS...

Cette année l'Echo Alpin a 120 ans. Les 13 et 14 novembre derniers l'association a fêté avec les Riviérois cet anniversaire.

Le vendredi, « l'orchestre Ado » de l'école de musique de St Laurent du Pont, le groupe vocal (L'air de rien) et le groupe musical (Orchestre St Jo) se sont produits pour l'inauguration de l'exposition « L'Echo Alpin d'hier à aujourd'hui » devant une assemblée de près de 300 personnes (expo toujours visible en Mairie jusqu'au vendredi 4 décembre).

Après avoir partagé le verre de l'amitié, les bougies des 120 ans ont été soufflées.

Le samedi, plus de 200 spectateurs ont assisté et participé, jusque tard dans la nuit, à une soirée cabaret sur le thème du flamenco et des musiques rock des années 60.

La large participation à ces deux temps forts démontre aux membres actifs de l'association l'engouement et l'intérêt pour la pratique musicale et ils vous remercient encore de votre présence.

Le soutien apporté par les Riviéroises et Riviérois, l'association des Ptits Loups, la Mairie, le Parc naturel régional de Chartreuse et les commerçants et artisans de St Joseph de Rivière motive plus que jamais l'association de l'Echo Alpin à continuer cette merveilleuse histoire pendant 120 nouvelles années.

Pensez à commander votre sapin de Noël!

Vous trouverez page suivante le bon de commande qui vous permettra de commander auprès de l'Echo Alpin votre sapin de Noël. Bonnes fêtes à tous...

LA CROIX ROUGE

La Croix Rouge c'est des propositions de FORMATION :

- initiation aux premiers secours,
- prévention et secours civique de niveau,
- formation à l'utilisation du défibrillateur

Ces stages s'adressent à tous : entreprises, associations, administrations, projets personnels ou professionnels...

La Croix Rouge est présente dans les cas d'URGENCE :

- lors des catastrophes naturelles pour assurer un hébergement temporaire, pour instaurer une assistance une écoute et un soutien psychologique auprès des populations sinistrées.

- dans les conflits mondiaux, elle apporte assistance et aide humanitaire aux victimes de guerre.

La Croix Rouge , c'est des actions de SECOURISME :

- assurer la couverture sanitaire des manifestations sportives ou culturelles, des foires ou tout autre rassemblement de foule important.

Et enfin, la Croix Rouge a un rôle SOCIAL :

- répondre à la détresse des personnes en difficulté, isolées ou défavorisées, grâce à l'aide alimentaire, les visites dans les hôpitaux, la vesti-boutique et l'accueil.

Les permanences de la Délégation Voiron-Chartreuse au 5, rue Genevoise à VOIRON ou au 75, rue Sadi Carnot à RIVES.

ACCUEIL le lundi après-midi, à Rives de 15h à 17h et le mardi à Voiron de 9h à 12h et de 14h à 16h.

SECOURISME à Voiron le vendredi de 18h à 19h.

LA VESTI BOUTIQUE à Voiron le lundi, mercredi et jeudi de 14h à 16h30 et le mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30.

N'hésitez pas à nous contacter au 04 76 05 08 35, fax au 04 76 93 08 33 ou dl.voiron@croix-rouge.fr.

FAMILLES RURALES

Notre projet de voyage à Venise, en avril 2010, a rencontré un grand succès. En effet, à ce jour plus de 80 personnes sont inscrites et d'ores et déjà deux cars sont réservés. Pour les retardataires, ceux à cours d'idées pour les cadeaux de Noël ou ceux qui souhaiteraient découvrir la ville des amoureux dans une ambiance familiale... il reste encore des places pour ce séjour des 10, 11, 12 et 13 avril 2010.

N'hésitez plus! Les tarifs sont de 360€ pour les adultes, 330€ pour les 12/18 ans, 290€ pour les moins de 10 ans et 398€ pour les extérieurs. Renseignements et inscriptions au 04 76 55 17 74 (Denise PEGORARO) ou par mail mich_gh@yahoo.fr. Paiement possible en plusieurs fois, chèques vacances acceptés.

Les membres de l'association vous remercient pour votre accueil lors de la vente des calendriers ADMR et vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année...

Sapins de Noël 2009

Noël approche, pensez à commander votre sapin

à l'Echo Alpin

Les membres de l'association musicale de St Joseph de Rivière vous proposent un choix varié de sapins de Noël.

Comment faire? Remplissez le bon ci-dessous et déposez-le dans les urnes placées chez les commerçants du village, à l'agence postale et à la mairie avant le **4 décembre 2009 au soir**.

Ou

Commandez par téléphone en appelant

Robert Aurel : 04 76 55 48 88 (robert.aurel@orange.fr)

Anne Flambard : 04 76 06 43 28

Ou

Commandez par email. Envoyez nous toutes les informations du bon sur un email à l'adresse suivante echo.alpin@laposte.net

Un email d'accusé de réception vous sera envoyé pour confirmer la prise en compte de votre commande.

Les sapins seront livrés par les membres de l'Echo Alpin à votre domicile le samedi 5 décembre en fin de matinée.

Vous paierez votre sapin quand vous en prendrez livraison.

Mr, Mme, Mlle

Adresse précise:

Téléphone : / / / /

Email :

Commande (cochez la case de votre choix)

épicéa sur croisillon

1,5-2m: 20 Euros

épicéa raciné en conteneur

1,25-1,5 m : 31 Euros

sapin de Nordmann sur croisillon

1,2-1,5m: 29 Euros

sapin de Nordmann raciné en conteneur (*quantité limitée*)

1-1,25 m : 38 Euros

Le sapin de Nordmann a la particularité de garder ses aiguilles beaucoup plus longtemps que l'épicéa.

Ne pas jeter sur la voie publique

UNE BORNE PASSEPORTS BIOMETRIQUES A LA MAIRIE DES ECHELLES

Cette borne vient d'être installée pour couvrir en priorité les besoins des cantons des Echelles et de St Laurent du Pont. Toutefois, comme pour l'ensemble des communes équipées de ce matériel, il n'y a plus de condition de domiciliation pour faire réaliser son passeport.

Ce nouveau service à la population accueille toute personne souhaitant faire établir son passeport **les mardis, jeudis et samedis de 8h00 à 12h00.**

MAISON DE L'EMPLOI

Vous avez de l'expérience, transformez la en diplôme grâce à la Validation des Acquis de l'Expérience – VAE.

Vous avez au moins 3 ans d'expérience professionnelle ou de bénévolat dans un domaine d'activité, vous y avez développé des compétences, vous souhaitez obtenir un diplôme, un titre ou un certificat qui les valide. Besoin d'en savoir plus : Comment se passe une démarche de validation ? Qui peut en bénéficier ? Pour quoi faire ? Comment s'y prendre ?

Réunion d'information organisée par le Relais Territorial VAE Centre Isère.

MARDI 15 DECEMBRE 2009 à 18 heures

Cette réunion se déroulera dans les locaux du Pays Voironnais – 40 rue Mainssieux 38500 VOIRON

Elle est accessible, sans inscription préalable, à toute personne souhaitant obtenir des informations.

A l'issue de cette réunion, vous pourrez prendre un RV afin de bénéficier d'une prestation individuelle, adaptée à vos besoins et à votre projet professionnel.

Pour plus de renseignements : Anne-Marie FISCHER Maison de l'Emploi des Pays Voironnais et sud Grésivaudan 04 76 93 17 18

LA PREFECTURE DE L'ISERE

GRIPPE A (H1N1)

Afin d'accéder à l'information sur les différents aspects de la pandémie de grippe A, voici le lien internet du site de la Préfecture :

<http://www.isere.pref.gouv.fr>

Nous vous rappelons le dispositif mis en place. Chaque personne concernée reçoit, par courrier, un coupon de vaccination nominatif, lui indiquant le centre de vaccination le plus proche de son domicile. Toutefois, pour des raisons pratiques, il est tout à fait possible de se faire vacciner dans un autre centre avec ce même bon. Le bon ne mentionne pas les jours et heures d'ouverture car ils peuvent varier dans le temps et selon le territoire.

Pour commencer, les jours d'ouverture, pour l'ensemble des 19 centres du département sont le jeudi de 13h à 17h et le samedi de 9h à 13h. En fonction de la fréquentation des centres, des vacations vont être ajoutées notamment le mercredi matin.

Les jours et heures d'ouverture sont actualisés quotidiennement sur le site internet de la préfecture.





**COMMUNAUTE DES
COMMUNES
CHARTREUSE GUIERS**



SERVICES ADMINISTRATIFS
4, Place du Xème Groupement BP 8
38380 Saint-Laurent-du-Pont
Tel : 04 76 55 12 84

Fax : 04 76 55 23 77

cc.chartreuse.guiers@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture des bureaux :
Mardi, Mercredi, Jeudi (9h00 – 12h30).
Horaires d'ouverture de la déchetterie :
Mardi et Mercredi (8H-12H), Jeudi (10H–18H), Vendredi (14H–18H), Samedi (8H–12H et 13H–17H).



R.A.M.
Magali DOMEYNE
2 Place du 19 mars
38380 Saint Laurent du Pont
Tél : 04 76 55 44 41
ram.cccg@wanadoo.fr
Permanences téléphone:

Lundi : 15H – 17H - Mardi : 14H – 15H30
Vendredi : 11H30 – 12H30

Rendez-vous :

Lundi : 17H – 19H - Mardi : 15H30 – 17H30

Temps collectifs :

Mardi : 9H – 11H - Vendredi : 9H – 11H



La Communauté de Communes Chartreuse Guiers met à disposition un service de collecte et de traitement des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux à l'ensemble des usagers de son territoire.

Pour tous renseignements, contacter le service des déchets : 04.76.55.48.60

**BEBEBUS
HALTE GARDERIE ITINERANTE**



BEBEBUS
Directrice : Corinne SUBTIL
Tél : 06 85 93 04 53
bbbbs.cccg@orange.fr

Lieux d'accueil :

Le lundi à Miribel Les Echelles, salle la Priola
Le mardi à Entre deux Guiers, salle des tribunes

Le jeudi et vendredi à Saint Christophe sur Guiers, salle le Peille.

Le Bébébus Chartreuse-Guiers, halte garderie itinérante, accueille les enfants de 3 mois à 4 ans de 8h30 à 16h30 depuis le jeudi 3 septembre.

Non seulement de nouveaux horaires ont été instaurés, mais désormais le bébébus ouvre aussi pendant les vacances scolaires.

Voici le calendrier 2009-2010 :

Vacances de Noël : fermeture du vendredi 18 décembre au soir au lundi 4 janvier 2010 au matin.

ouverture pendant les vacances de février et de Pâques.

Juillet 2010 : fermeture le vendredi 16 juillet 2010 au soir.

LES MESSES**Samedi 6 décembre** : messe à 18h30.**Dimanche 20 décembre** : messe à 9h.**Messes de la Nuit de Noël**

- à 18h à Miribel,
- à 20h à St Laurent du Pont,
- à 22h30 à St Christophe sur Guiers

**Samedi 2 janvier** : messe à 18h30.**Dimanche 17 janvier** : messe à 9h.**Samedi 6 février** : messe à 18h30.**Dimanche 21 février** : messe à 9h.**CALENDRIER 2009-2010 DES MANIFESTATIONS DE LA COMMUNE****DECEMBRE**

Vendredi 4	Courseton	Ecole
Vendredi 4	Assemblée générale	CDF
Dimanche 6	Moules frites	Familles Rurales
Vendredi 11	Spectacle de Noël	Sou des Ecoles

JANVIER

Dimanche 10	Vente andouilles	Chasse
Vendredi 15	Vœux du Maire accueil nouveaux arrivants	Municipalité
Dimanche 17	Repas des Aînés	CCAS

FEVRIER

Vendredi 5	Sainte Agathe	Familles Rurales
Mardi 12	Défilé carnavalesque	Ecole
Dimanche 14	Repas «Diane du Choroland»	Chasse

MARS

Samedi 13	Concert de Printemps	Echo Alpin
Samedi 20	St Joseph	Comité des Fêtes
Samedi 27	Loto	Sou des Ecoles

AVRIL

Samedi 17	Goûter des anciens	Familles Rurales
-----------	--------------------	------------------

*Joyeuses
fêtes
à tous*